Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260907-DEL202609005-DE

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GOVEN

SÉANCE DU 07/09/2026
DATE DE CONVOCATION : 01/09/2026
CONSEILLERS EN EXERCICE : 26 (quorum : 14)
PRÉSENTS : 21 **POUVOIRS :** 5
VOTANTS : 26

L'an deux mil vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Goven s'est réuni en séance ordinaire, en salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Loïc HERVOIR, Maire.

PRÉSENTS : Loïc HERVOIR, Nathalie BERTHO, Grégory LANCELOT (arrive à 20h05 au point 5), Elodie BOUTARD, Laurent KERIVEL, Marie-Anne MONVOISIN, Jean-Marie LANGE, Florence GOURMELEN, Anne-Charlotte MILLET, Géraldine TRONCA RAFFRAY, Anthony MASSON, Nathalie DREAN, Cyrille BARON, Alexandra PILLING, Julien SAVATON, Angélique GROSSI, Yanis NICOLAS, Fabienne HEMERY, Bacha JARI, Marielle GALLIEN-GERARD, Martial GALLARD

POUVOIRS : Grégory LANCELOT donne pouvoir à Cyrille BARON jusqu'à son arrivée à 20h05 au point 5, Denis PORCHET à Florence GOURMELEN, Mickaël TANGUY à Loïc HERVOIR, Pierrick COULIOU à Laurent KERIVEL, Marie-Hélène AUBRÉE à Nathalie DREAN, Mickaël DAUDIN à Fabienne HEMERY

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Jean-Marie LANGE

Finances
2026.09.005 INDEMNITÉS DES ÉLUS AVEC UN 4ÈME CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ À L'ENVIRONNEMENT

Rapporteur : Nathalie BERTHO

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT),
Vu l'article L.2123-20 du CGCT qui fixe les taux maximums des indemnités de fonction des maires, adjoints et conseillers municipaux,
Vu le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 20 mars 2026 constatant l'élection du maire et de 8 adjoints,
Vu la délibération 2026.04.012 du 8 avril 2026 fixant les indemnités des élus,
Vu la désignation par Monsieur le Maire, d'un quatrième conseiller municipal délégué à l'Environnement à compter du 1er septembre 2026, Monsieur Julien SAVATON,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des élus locaux pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux maximum fixés par la loi,
Considérant que pour une commune de 3 500 à 9 999 habitants, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique, ne peut dépasser 23,32 %,

La proposition pour l'indemnité de fonction du conseiller municipal délégué à l'Environnement est la suivante :

Nom	Fonction	% de l'indice terminal de la FPT	Montant brut *
HERVOIR Loïc	Maire	46,50 %	1 911,39 €
BERTHO Nathalie	1ère adjointe déléguée aux Finances	23,32 %	958,57 €
LANCELOT Grégory	2e adjoint délégué aux Ressources Humaines - Administration Générale - Communication externe et interne	18,50 %	760,45 €
BOUTARD Elodie	3e adjointe déléguée à l'Education – Enfance Jeunesse - Petite Enfance	18,50 %	760,45 €
KERIVEL Laurent	4e adjoint délégué à la Vie associative - Médiathèque Développement Culturel - Tiers-Lieu	18,50 %	760,45 €
MONVOISIN Marie-Anne	5ème adjointe déléguée aux Activités économiques de proximité Sécurité et tranquillité Publique	18,50 %	760,45 €
LANGE Jean-Marie	6è adjoint à l'Urbanisme - Grands Projets - Marchés Publics	18,50 %	760,45 €
GOURMELEN Florence	7ème adjointe aux Affaires Sociales – Santé - EHPAD - Anciens Combattants	18,50 %	760,45 €
PORCHET Denis	8ème adjoint au Patrimoine Bâti - Espaces Publics - Voirie Environnement - Mobilité	18,50 %	760,45 €
MILLET Anne-Charlotte	Conseillère déléguée à la Communication	9 %	369,95 €

Envoyé en préfecture le 09/09/2026
Reçu en préfecture le 09/09/2026
Publié le
ID : 035-213501232-20260907-DEL202609005-DE

COULIOU Pierrick	Conseiller délégué au Développement Culturel	9 %	369,95 €
BARON Cyrille	Conseiller délégué à la Jeunesse, au CMJ et au Tiers-Lieu	9 %	369,95 €
SAVATON Julien	**Conseiller délégué à l'Environnement**	**9 %**	**369,95 €**

Total : 9 972.91 €

*** chiffre donné à titre indicatif en 2026, le montant suivant l'évolution de l'indice terminal (actuellement 1027) et la valeur du point d'indice FPT**

Pour Julien SAVATON, c'est venu comme une évidence depuis les élections : la thématique de l'Environnement est une thématique transversale qui va toucher tous les aspects de l'activité communale. C'est aussi une nécessité aujourd'hui qui demande une vigilance à tous les niveaux. Tous les sujets communaux ont vocation à être travaillé par Julien SAVATON, que ce soient des grands axes ou des points particuliers.
La thématique de l'Environnement a aussi un volet pédagogique.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité (2 abstentions de Fabienne HEMERY et de Mickaël DAUDIN) :

- **Décide de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de conseiller municipal délégué à l'Environnement comme indiqué ci-dessus (en gras dans le tableau),**
- **Précise que le versement des indemnités débutera à compter de la date de transmission de la présente délibération,**
- **Décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal,**

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.

Pour expédition conforme,

Le Maire,
Loïc HERVOIR

Secrétaire de séance,
Jean-Marie LANGE